

Secrétariat communal
Votre correspondant : JLM
Réf. : QE/SR/22.12.2021/Studyspaces
T. 02/600 49 62
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be
www.molenbeek.be

Madame *Saliba Raus*
Conseillère communale
Rue Ulens, 94
1080 Molenbeek-Saint-Jean *Dutour B22*

Molenbeek-Saint-Jean, le 07/02/2022

Objet : votre interpellation au conseil communal du 22/12/2021 transformée en question écrite, relative aux espaces d'étude réservés aux étudiants.

Madame la Conseillère communale,

Vous trouverez ci-dessous les réponses à vos questions relatives aux espaces d'études réservés aux étudiants pendant les périodes de blocus et d'examens.

1. Collaboration avec le CPAS et MOVE

Par le passé, certaines antennes du CPAS étaient mises à disposition des étudiants en blocus ou en examen. Le Covid a rendu cela impraticable, eu égard aux mesures de distanciations sociales en vigueur. Pour votre bonne information et pour ces mêmes raisons, trois antennes du CPAS ne peuvent être utilisées en même temps, il s'agit des antennes Maritimes, Gosselies et Arcadia.

La même problématique est rencontrée dans les locaux de MOVE et plus précisément dans les maisons de quartiers ou les espaces sont utilisés par l'EDD (écoles de devoirs) en périodes scolaires et pour les stages en périodes de vacances. MOVE ne dispose donc pas assez d'espaces pour accueillir les enfants et en même temps les étudiants.

La salle AJJA, anciennement mise à disposition pour les blocus, est actuellement réservée quasi tous les jours, étant donné qu'il s'agit d'une des seules salles disponibles permettant d'accueillir 10 personnes en respectant les règles sanitaires.

2. Cadastre des espaces d'études

L'ASBL MOVE engagera prochainement une attachée pédagogique qui pourra coordonner le cadastre des espaces d'études au sein des infrastructures de l'Association en collaboration avec BRICK VZW. La personne qui avait la charge de cette coordination a quitté l'ASBL début novembre et sera donc remplacée. D'autre part, une étude du cadastre des espaces d'études communaux est actuellement en cours au sein du service Jeunesse de la commune.

3. Espaces Communaux à disposition des étudiants

Durant le dernier blocus, seule la salle du SIPPELBERG a pu être utilisée et était limitée à 50 étudiants, ce qui s'explique par le choix que nous avons fait de ne pas demander de CST à l'entrée. En effet, de nombreux jeunes n'étaient pas encore en possession de ce certificat.

Pour le blocus de décembre, la salle du CCM était occupée par des activités en lien avec le quartier et nous n'avons donc pas pu l'utiliser comme lors de la session précédente.

Le Château du Karreveld finalisait des travaux d'aérations et était donc également inutilisable par les étudiants.

La salle Mohamed Ali anciennement utilisée pour les périodes de blocus sert actuellement de centre de testing.

4. Possibilité qu'offrent le DAS

Dans le cadre du DAS, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a effectivement octroyé aux écoles se trouvant sur le territoire communal différents subsides afin de permettre la mise en place d'activités visant à lutter contre le décrochage scolaire. Il s'agit de subsides dans le cadre de l'enseignement obligatoire fondamental et secondaire.

Les activités proposées par les écoles doivent se dérouler soit durant le temps scolaire, sur le temps du midi ou après les cours et se tenir au sein de ces établissements tant pour le DAS, que pour le DASC (citoyenneté) et enfin le PASC (plan d'accrochage scolaire communal).

Par conséquent, le DAS ne permet pas l'organisation d'espaces d'études au sein des établissements scolaires et encore moins le développement de projets d'Associations en dehors des établissements en question.

Veuillez agréer, Madame la Conseillère communale, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
La Secrétaire f.f.,



Marijke AELBRECHT.

Nathalie Vandeput

La Bourgmestre,



Catherine MOUREAUX.

Question concernant la mise à disposition de study spaces à Molenbeek

Madame l'échevine,

Je vous interpelle aujourd'hui concernant la mise à disposition future d'espaces d'études durant les différents blocus pour cette année solaire et à venir.

Vu que comme chaque année, et plus particulièrement les périodes de blocus, des milliers d'étudiants se ruent aux portes des bibliothèques et maisons de quartiers, afin d'y réviser leurs cours, préparer leurs examens dans un espace propice à la concentration, à la dynamique de travail et qui dans une certaine mesure favoriserait également l'accrochage scolaire pour les élèves en obligation scolaire, la mise à disposition de salles d'étude au sein de notre commune durant ces périodes de blocus représentait un véritable atout pour nos étudiants molenbeekois.

Il serait donc opportun de donner un caractère durable et structurel à la mise à disposition de ces salles d'étude au sein de notre commune.

Il sera de ce fait question de pouvoir garantir durant les 2 à 3 périodes de blocus d'une année scolaire, des salles d'études au sein de notre commune.

Move et Brik ont déjà étroitement collaboré avec votre administration afin de mener à bien cette action à Molenbeek. Serait-il envisageable de pouvoir donner un caractère durable et effectif à ce projet pour cette année scolaire et à venir ? Est-ce qu'une collaboration avec le Cpas de Molenbeek ainsi qu'avec les échevins en charge de l'enseignement au sein de notre commune serait également envisageable pour prévoir un plus grand nombre de study spaces à Molenbeek ? Est-ce que des salles d'études seront bientôt mise à disposition pour le blocus de Noël ? Disposez-vous d'un "cadastre" d'emplacements potentiels afin d'y organiser des study spaces ? Le Gouvernement bruxellois a approuvé, en début de ce mois, l'octroi de subventions à des centaines de projets d'accrochage scolaire pour un total de plus de 26 millions d'euros à l'horizon 2024. A cet effet plusieurs plans d'accrochages scolaires communaux pourront être soutenus. Est-ce qu'une partie de ce soutien financier

pourrait également être utilisé pour la mise à disposition et l'organisation d'espaces d'étude au sein de notre commune ?

Cordialement,

Saliha RAISS

Conseillère communale Vooruit-PS

15/12/2021